

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 38 - 2024 relative à l'approbation de conventions

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Vu l'article 13 des statuts de l'URCA,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la liste des conventions jointes à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du président

le 01/06/2024  

Christophe CLÉMENT

Document en annexe au présent extrait : Liste + conventions

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 03/06/2024

Document mis en ligne le : 03/06/2024